

Commune de ROMBACH-LE-FRANC

Département du Haut Rhin



BULLETIN D'INFORMATION N° 28

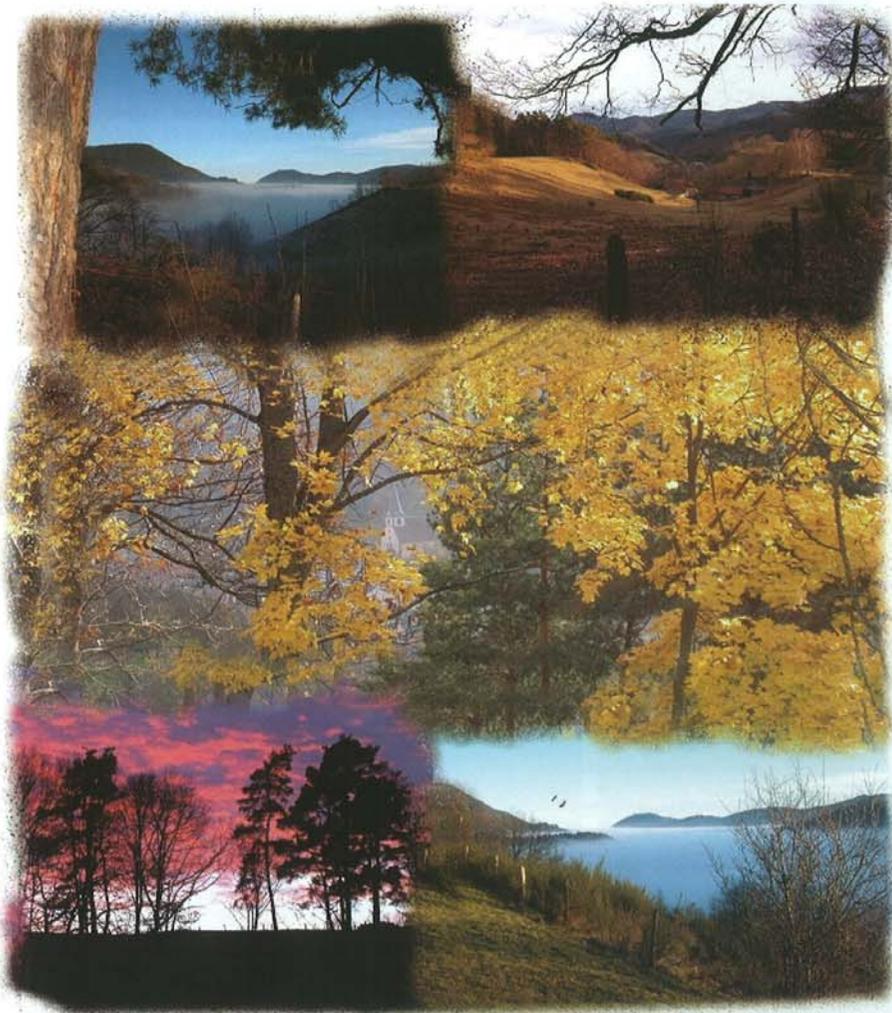
Juillet 2009

Communauté de Communes du Val d'Argent

Sur les Rives du Rombach

Dans ce numéro :

- Bilan 2008 et Projets 2009
- Le rapport annuel 2008 sur l'eau et l'assainissement
- Les décisions du conseil municipal
- Ca s'est passé il y a 100 ans
- St Martin en Val d'Argent
- Inauguration à Schlingoutte
- Des Rombéchants à l'honneur
- Des Yukonnais en visite
- Cadre de vie
- Nos joies, nos peines



entre mer de nuages et couleurs d'automne !

AU SOMMAIRE

Sommaire et domaine de compétence des adjoints	page 2
Le mot du maire	page 3
Le bilan financier de 2008	page 4
Les investissements réalisés en 2008	page 5
Les budgets primitifs de 2009	page 6
Les investissements prévus en 2009	page 7
Rapport 2008 sur l'eau et l'assainissement	page 9
Les décisions du conseil municipal	page 12
Les tarifs des services communaux	page 16
Informations diverses	page 18
De nouveaux services pour les personnes âgées	page 22
Ca s'est passé il y a 100 ans	page 24
Une nouvelle association : St Martin en Val d'Argent	page 25
Les événements marquants	page 26
Page « Environnement » et maisons fleuries	Page 30
Nos joies, nos peines	page 31

DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1er adjoint	Mireille BOUBEL	Cadre de Vie Camping, Associations Social, Fêtes, Scolaire, Documents d'Urbanisme
2ème adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Services Techniques, Eau Assainissement, Voiries

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le jeudi	de 8h à 12h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1 ^{er} samedi du mois	de 8h à 12h

Sur les Rives du Rombach n°28
Directeur de la publication : Jean Luc Fréchar
Comité de rédaction : BC, PB, MB, BK, JLF
Photos : JLF, BC
Impression : Im'serson



Le Mot Du Maire Le Mot Du Maire

Dans les événements qui ont marqué ces derniers temps, nous retiendrons plus particulièrement le transfert du bureau de poste en agence postale communale. Les horaires d'ouverture devenaient aléatoires au fil du temps et les dispositions législatives ne permettaient pas de se battre pour le maintien. Avec l'accord du personnel d'accueil en mairie, l'ouverture d'une agence postale communale est la bonne solution. Elle permet le maintien des services de la poste sur des créneaux d'ouverture plus larges et la convention signée avec La Poste pérennise son fonctionnement sur 9 ans avec une participation financière de plus de 900 € par mois.

Concernant les travaux, la rénovation de l'orgue de notre église Ste Rosalie, dans le cadre de notre politique de préservation et de valorisation du patrimoine, s'est terminée par une belle inauguration le dimanche 10 mai. Je remercie tous ceux qui se sont investis au travers des différentes kermesses et tous les Rombéchants qui, par leur soutien financier, ont permis cette rénovation.

Par ailleurs, la mise en place de l'aire de jeux place des fêtes et la rénovation de l'école primaire montre combien le conseil est sensible à la jeunesse du village. Je suis certain que celle-ci saura respecter ces équipements. Je profite de ces quelques lignes pour rappeler que l'aire de jeux est destinée aux enfants et qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens sur cette place.

A Noël, à Pâques, les rues de notre village s'égaient de décorations thématiques. Elles sont l'œuvre d'un groupe de bénévoles sous la houlette de Jacky Benoit. L'appel lancé l'an dernier a porté ces fruits et le groupe ne demande qu'à s'étoffer !

2008 a également vu la naissance le 19 décembre d'un conseil municipal des enfants commun aux deux villages de Lièpvre et Rombach. Il est présidé par Iris Engler entourée de deux adjoints Doryan Dillenseger et Hugo Marchal.

Enfin, le conseil municipal a décidé de réaliser un ouvrage sur le village. Une souscription sera lancée prochainement de même qu'un appel aux propriétaires de photos ou de documents anciens. Bonne lecture à tous.

Jean-Luc Fréchar
Maire de Rombach le Franc





Le Bilan Financier de 2008

**1 204 000 € de prévision en dépense, tous budgets confondus,
921 800 € réalisés dont 215 000 € pour des travaux d'investissement,
1 219 400 € de prévision en recette,
964 100 € réalisés soit un excédent de 42 300 €.**

D'un excédent prévisible de 15 000 €, les comptes de 2008 se soldent par un excédent global de 42 300 €.

Le **compte administratif du budget général** fait apparaître un excédent de 143 992 €. Le besoin de financement pour couvrir les dépenses d'investissement est de 102 678 € soit un excédent réel de 41 314 €.

Au niveau des résultats, on retiendra :

Les réalisations en dépenses de fonctionnement s'élevaient à un montant de **565437.32 €** et les recettes de fonctionnement s'élevaient à un montant de **709429.84 €**.

Au niveau des résultats, on retiendra :

- Malgré des prix de vente corrects, le résultat net de la forêt, après impôts, n'est que de 12 000 €
- Un emprunt prévu non réalisé
- Des produits fiscaux stables
- Des coûts énergétiques (gazole et fioul) en baisse
- Des travaux d'investissement pour 213569 €

Le **compte administratif du budget eau - assainissement** se solde, quant à lui, par un excédent cumulé de 35414.59 €. Compte tenu des besoins en investissement, l'excédent réel est de 16810.22 €. On retiendra :

- des dépenses pour 57155 € dont 7633 € de frais d'analyse et 26403 € de participation à la STEP de Sélestat pour le traitement des eaux usées.
- des ventes d'eau en diminution pour 67848 € contre 72 773 € en 2007.
- des travaux pour 1551 € concernant principalement la rénovation de captage à la Hingrie.

Le **compte administratif du budget camping** se solde, quant à lui, par un excédent d'exploitation de 22908.37 € et un besoin de 39254.93 € en investissement suite à la mise en place des chalets. On retiendra :

- des dépenses d'exploitation pour 21272 € dont 6747 € de frais de personnel
- des recettes quasi stables pour 25424.72 €

Par ailleurs, le **budget CCAS** dégage un excédent de 596 €.



Les Principaux Investissements de 2008

PROGRAMMES

Chemin de Naugigoutte	34722.49 €
Chemin de Biagoutte	34095.69 €
Pont de Brangra	3902.36 €
TOTAL VOIRIE	72721.54 €
Rénovation de la mairie écoles	92121.80 €
TOTAL BATIMENT	92121.80 €
Outillage	634.50 €
Registre d'état civil	606.37 €
Mobilier salle du conseil	3513.51 €
Acquisition d'une sono	1076.40 €
Acquisition d'un vidéo projecteur	2312.25 €
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	8143.03 €
Améliorations pastorales	9936.49 €
Mobilier urbain	891.78 €
Eclairage de Noël	1891.70 €
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	12720.17 €
Livres et matériels pour écoles	2297.45 €
Place des fêtes	6967.90 €
Rénovation des orgues	18597.80 €
TOTAL CULTURE LOISIR	27863.15 €
Réfection de captage	809.69 €
Travaux d'arpentage	741.52 €
TOTAL EAU-ASSAINISSEMENT	1551.21 €



Pose d'enrobé chemin de Biagoutte



La salle de classe rénovée

Tous ces investissements se chiffrent à environ 215 000 €. A cela s'ajoutent les remboursements d'emprunt pour 37 657 € au budget général et pour 9161 € au budget eau assainissement. Les emprunts prévus n'ont pas été réalisés en 2008.

Pour réaliser ces investissements, nous avons bénéficié de 81741 € de subvention du département du Haut Rhin, de la Région Alsace, de l'Etat et de l'Europe.



Confection de mobilier urbain en régie



Rénovation du pont de Brangra en régie communale



Les Budgets de 2009



Les enfants profitent de l'espace de jeux

1 124 400 € de dépenses, tous budgets confondus
1 160 400 € de recettes soit un excédent prévisible de 36 000 €
avec 344 400 € de travaux d'investissement programmés dont
113 000 € de travaux d'assainissement.

BUDGET GENERAL

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **663 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **30 000 €** et des dépenses imprévues pour **28 000 €**.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **663 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **41 300 €**.

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **378 300 €**. Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, les taux progressent de 5% après plus de 10 ans de stabilité,
- Un produit fiscal attendu de 171 000 €
- Un budget de l'exploitation forestière de 143 500 € affichant un léger déficit prévisionnel avec 139 000 € de prévision de vente de bois.
- Des investissements réduits pour 158 300 € dont 39 600 € pour les voiries, 46 000 € pour les bâtiments avec le lancement d'une étude chauffage bois, 13 700 € en équipement divers, 48 000 € pour le cadre de vie (éclairage et ouverture des paysages) et 84 000 € pour la culture loisir (solde orgues et aire de jeux).
- Un emprunt de 100 000 €. S'il est réalisé en totalité, la dette par habitant passera de 416 à 484 € par habitant.
- Des aides escomptées pour 109 300 € et 32 000 € de récupération de T.V.A.

BUDGET C.C.A.S.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement, à **3000 €** :

BUDGET CAMPING

Il s'équilibre à **63 500 €** en section d'exploitation dont **19 700 €** d'amortissement et à **59 600 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Des recettes pour **27 700 €** et des frais d'exploitation pour **40 900 €**.
- Un emprunt de **20 000 €** de report de 2008.

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre à **113 800 €** en section d'exploitation avec 10 000 € de prélèvement pour investissement et **173 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Une redevance d'eau en légère baisse et une légère augmentation de la participation au fonctionnement de la STEP de Sélestat.
- Des investissements pour **106 000 €** concernant un report de régularisation de la dernière tranche du raccordement sur Sélestat et des travaux sur le collecteur rue du Général de Gaulle.
- 50 500 € de taxe à l'agence de l'eau et au gestionnaire de la STEP.
- 50 000 € d'emprunt prévu pour couvrir la fin du programme pluriannuel qui se termine.

La dette par habitant était fin 2008 de 116 €. Elle passerait à 161 € fin 2009 si l'emprunt était réalisé en totalité.



Les Principaux Investissements Prévus en 2009 et leurs Coûts

Programme	Coût prévisionnel	Aides prévues
Rue de Hargoutte	11500 €	2000 €
Chemin de Vougnigoutte	6000 €	5000 €
Parking "Espace R Hestin"	8500 €	1600 €
Pose d'enrobé et de garde corps	8000 €	1000 €
Achat de terrain sentier Couty	5000 €	
TOTAL VOIRIE	39600 €	9600 €
Fin Réhabilitation mairie	18000 €	20000 €
Etude et MO chauffage bois	28000 €	14000 €
TOTAL BATIMENT	46000 €	34000 €
Outillage	1000 €	
Achat d'extincteurs	1000 €	
Columbarium	5000 €	
Lave vaisselle salle polyvalente	2700 €	
Défibrillateur	3000 €	1000 €
Mobilier Mairie	1000 €	
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	13700 €	1000 €
Eclairage Hargoutte (report 2007)	25000 €	3500 €
AF pastorale	15000 €	9000 €
Amélioration pastorale	5000 €	20000 €
Mobilier urbain	1000 €	
Eclairage de Noël	2000 €	
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	48000 €	32500 €
matériels pour écoles	2000 €	
Aire de jeux	40000 €	17500 €
Rénovation des Orgues	26000 €	5900 €
Livre sur Rombach	16000 €	8000 €
TOTAL CULTURE LOISIR	84000 €	31400 €
Petits travaux camping	2500 €	
TOTAL CAMPING	2500 €	
Acquisition de matériel	2000 €	
Raccordement sur Sélestat (dernière tranche)	106000 €	70000 €
Travaux divers	5000 €	
TOTAL ASSAINISSEMENT	113000 €	70000 €



Rénovation de la rue de Hargoutte



Mise en place d'un columbarium au cimetière



Cabane pour les petits sur l'aire de jeux

Pour réaliser ces différents investissements qui se chiffrent à 344 400 €, il est attendu 179 300 € de subvention. Par ailleurs, un emprunt global de 170 000 € est prévu. (100 000 € au budget général, 50 000 € en assainissement et 20 000 € pour le camping). A noter que 91 000 € sont des reports d'emprunts prévus mais non réalisés en 2008.



1. Travaux de voirie

- La réfection de la rue du Hargoutte est programmée après l'enfouissement des réseaux et la pose d'un nouvel éclairage public. Les travaux consisteront en la pose d'un nouveau tapis d'enrobé et la pose de files de pavés dans le bas de la rue.
- Il est également prévu de refaire le chemin rural de Vougnigoutte desservant une habitation et un certain nombre de terrains agricoles. Les travaux se feront principalement en régie communale.

2. Travaux de bâtiments

- Les travaux de réhabilitation de la mairie touchent à leur fin. La rénovation de la salle du conseil et des mariages, des couloirs, l'agrandissement d'une salle de classe, l'isolation du bureau de secrétariat, la mise en place d'issues de secours, la création d'un accès et d'un WC pour handicapé auront coûté 158 000 € TTC. La participation du conseil général étant de 43 800 € dont 15 000 € dans le cadre du bilinguisme et compte tenu de la récupération de la TVA et de travaux en régie, il reste à la charge de la commune 83 000 €.
- Autre chantier en instance, la transformation du système de chauffage de la mairie-église au fuel par un chauffage utilisant la ressource bois. Après une étude d'opportunité faite en 2007, 2009 verra le choix d'un bureau d'étude pour finaliser le dossier et le présenter aux différents partenaires pour des soutiens financiers. La chaudière fuel existante date de 1985.

3. Equipements divers

- Plusieurs petits équipements sont prévus. Un lave vaisselle équipera la cuisine de la salle polyvalente et un défibrillateur automatique sera installé à proximité de la mairie.
- Un columbarium de 12 places sera réalisé à la place de l'ancienne maisonnette du cimetière qui sera démolie.
- De nouvelles normes « incendie » obligent, en plus d'un contrôle annuel, au changement des extincteurs tous les dix ans. Il en coûtera 1000 €.
- Le relevage de l'orgue lancé fin 2008 est à présent terminé. Le relevage est l'œuvre de Hubert BRAYE, maître facteur d'orgues à Mortzwiller. Le coût résiduel à la charge de la commune est de 15 000 € sur un montant global de 45 000 € TTC. Le conseil de fabrique participa à hauteur de 15 000 € et le conseil général pour 7600 €.
- Pour les plus jeunes, l'aire de jeu place des fêtes est opérationnelle. Les travaux se chiffrent à 40 700 € TTC soit 35 500 € HT dont plus de 9000 € de travaux en régie communale. Une aide de 14 000 € de l'Etat dans le cadre de la DGE (dotation globale d'équipement) et de 3500 € de la communauté des communes contribuent à un coût résiduel de 9000 € pour la commune. Les jeux fabriqués par Husson International de Lapoutroie sont un avion toboggan pour les tous petits et un Vertigo pour les plus grands. Les jeux en bois (maisonnette et pyramide) sont réalisés en régie communale. Des bancs agrémentent l'endroit. La surface qui sert d'amortisseur est composée de déchet de bois.
- Le conseil municipal a décidé de réaliser un livre présentant l'histoire de Rombach au fil des siècles. Le coût prévisionnel de l'opération est de 16 000 €. Une souscription sera lancée pour un prix de 30 € l'ouvrage contre 37 € après sa parution. Sa réalisation implique la participation des habitants principalement pour la collecte de documents photographiques.

Mémoire de Vies
Collecte de photos et de témoignages
APPEL AUX HABITANTS

Rombach-le-Franc
De la Lorraine à l'Alsace...

Le conseil municipal a décidé de réaliser avec les habitants un livre illustré, un livre unique retraçant l'histoire de notre village au fil de ses 12 siècles d'existence.

Vous pouvez nous aider à dresser ce livre en nous faisant part de documents d'archives ou de photos anciennes.

Tous les documents nous seront bien entendu restitués.

Contactez le maître n° 03 83 54 10 53
Contact Mail : mairie.rombach@bible.com

Par avance merci.

Le Maire
Jean-Luc Fritschel
et l'équipe de rédaction

SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

----- Rapport annuel 2008 -----

1) LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

1) Caractéristiques techniques

Mode de gestion

La gestion se fait en régie municipale sur la totalité du réseau de captage et de distribution.

Nature des ressources

Le réseau est alimenté par deux réservoirs de 200 m³ dont 120 de réserve incendie situés à la Hingrie et à la Vaurière. Par ailleurs, une interconnexion avec le réseau de Lièpvre est en place en cas de besoin.

L'eau est distribuée avec une pression pouvant parfois être supérieure à 10 bars. Aussi, pour tous travaux d'adduction d'eau, il est obligatoire d'utiliser du matériel homologué **16 bars**. Par ailleurs, vous devez protéger votre installation par un **réducteur de pression à 3 bars**. Sinon, vous risquez d'endommager vos équipements et de provoquer des fuites au niveau des appareils ménagers ou tuyauteries. **Un clapet anti-retour est également préconisé.**

En 2008, 42441 m³ sont sortis des réservoirs de la Hingrie et de la Vaurière contre 43601 m³ en 2007 soit 140 litres par jour et par habitant en moyenne. En 2008, le trop plein de la Vaurière a fourni 18017 m³ au réseau de Lièpvre soit 50 m³ par jour en moyenne

Bilan de la consommation

Nous avons consommé 30757 m³ en 2008 contre 33418 m³ en 2007 soit une consommation en baisse de 8.65%. La consommation journalière moyenne a été de 84 m³.

Statistiques

	Années	2007	2008
Nombre d'habitants sur le réseau d'eau potable		789	783
Volumes d'eau facturés		33418 m ³	30757 m ³
Volumes d'eau non facturés (WC public, bâtiments communaux)		838 m ³	674 m ³

2) Tarifs et recettes

Tarifs

Les tarifs communaux sont restés stables.

	années	2007	2008
Eau		0.960 €	0.960 €
redevance de prélèvement		0.016 €	0.016 €
Prix total au m³ avec toutes les taxes		2.192 €	2.231 €
location semestrielle du compteur		4.120 €	4.120 €

La consommation moyenne facturée sur Rombach est de 107 litres par jour et par habitant soit 40 m³ par an. Par habitant, la facture moyenne annuelle pour la partie eau potable seule est de 39 € ; elle est de 90 € en incluant les redevances à l'agence de l'eau et les taxes d'assainissement.

Recettes

Les recettes en 2008 étaient de 67848 €. Les charges d'exploitation se chiffrent à 57155 € dont 1550 € d'investissement. En 2008 apparaissent les premiers versements au titre du traitement des eaux usées envoyées à la station durant l'année 2007 pour 26 403 €.

3) Indicateurs de performances

Qualité de l'eau distribuée

L'eau est de bonne qualité sur les deux captages (Vaurière et Hingrie). Concernant la microbiologie et les paramètres physico-chimiques, 100% des prélèvements sont satisfaisants (8 analyses) . L'eau est douce et l'installation d'un adoucisseur rendrait l'eau agressive avec un risque de



dissolution des métaux des conduites. La ressource en eau est bien protégée des apports en nitrates. (teneur inférieure à 6.5 mg/l avec une norme à 50 mg/l).

En 2008, toutes les analyses ont confirmé la potabilité de l'eau avec la conclusion sanitaire suivante : « L'eau respecte l'ensemble des exigences de qualité réglementaires et sanitaires. Toutefois, elle est agressive pour les installations sans incidence directe pour la santé ».

Etat du réseau et rendement

Pas de problème d'alimentation en eau potable en 2008.

Le rendement du réseau (volume consommé / volume produit) s'est encore amélioré à 79%.

Etat de la dette

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2008.

La dette par habitant pour le budget eau-assainissement est de 116 €.

La durée de remboursement est de 10 ans

Protection de la ressource

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 80%

4) Investissements

Travaux

En 2008, seuls 1550 € de travaux ont été réalisés sur les captages.

5) Actions de solidarité

Mise en non valeurs en 2008 de 1306 € soit 1.9 % des recettes.

II) LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) Caractéristiques techniques

Mode de gestion des réseaux

La gestion du réseau de collecte dans le village se fait en régie municipale. Les réseaux de transits dans le Val d'Argent sont gérés entre les trois communes de Ste Croix, Lièpvre et Rombach. Le collecteur reliant Bois l'Abbesse à Sélestat est géré en partenariat avec la communauté des communes de Sélestat.

Le traitement des eaux usées

Nous adhérons au syndicat de traitement des eaux de Sélestat (SYNTESE). C'est VEOLIA qui assure la gestion de la station d'épuration de Sélestat par le biais d'une délégation de service publique. A compter du 1^{er} janvier 2007, le coût du traitement est de 0.69 € HT soit 0.73 € TTC/m3. Il faut ajouter le coût de location de la STEP et celui de la gestion des réseaux soit 12 et 5 centimes. Pour 2008, première année pleine, le coût du traitement qui correspond aux volumes 2007 a été de 26 404 €.

Statistiques

	Années	2007	2008
Nombre d'habitants sur le réseau d'assainissement		695	694
Volumes d'eau soumis à la redevance d'assainissement		29159 m3	26692 m3
% redevance d'assainissement par rapport aux volumes		87.3	86.8
% redevance d'assainissement par rapport aux habitants		88.1	88.6

2) Tarifs et recettes

Tarifs

Depuis 2008, la redevance à l'agence de bassin est scindée en deux : une partie collective et une partie pollution.

années	2006	2007	2008
Assainissement	0.610 €	0.610 €	0.610 €
redevance pollution à l'agence de bassin	0.665 €	0.606 €	0.345 €
redevance collective à l'agence de bassin			0.300 €

La consommation moyenne facturée sur Rombach étant par habitant de 40 m³ par an, la facture moyenne annuelle pour la partie assainissement seule est de 25 €.

Recettes

Les recettes 2008 pour la partie assainissement seule se montent à 16282 € contre 17592 € en 2007.

Indicateurs de performances

Etat du réseau

L'état des réseaux est satisfaisant

3) Investissements

Travaux

Pas de travaux en 2008

Etat de la dette

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2008.

La dette par habitant pour le budget eau-assainissement est de 116 €.

4) Actions de solidarité

Mise en non valeurs

III) LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1) Caractéristiques techniques

Mode de gestion

Les communes doivent obligatoirement prendre en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. A compter du 12 juin 2006, Le Conseil Municipal a décidé la création du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sous la forme d'une régie directe.

En voici le règlement :

Article 1^{er} :

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la commune de ROMBACH LE FRANC est créé, à compter du 12 juin 2006 sous la forme de régie directe.

La commune de Rombach le Franc est chargée d'effectuer les visites de bon fonctionnement, la vérification de la conception, d'implantation et de bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation.

Article 2 :

Le SPANC ne prendra pas en charge l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Article 3 :

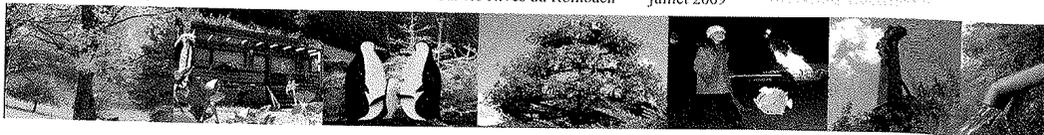
Un règlement intérieur du service public d'assainissement non collectif, destiné à déterminer les relations entre les usagers du SPANC et le service, en fixant les droits et obligations de chacun, est adopté et annexé à la présente. Il sera affiché et communiqué à tous les usagers du service à l'occasion de la première visite.

Article 4 :

Le budget du SPANC doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les recettes proviennent de redevance à la charge des usagers du SPANC. Une redevance forfaitaire de 40 € sera perçue auprès du propriétaire dès que la visite de bon fonctionnement sera réalisée. Le conseil pourra être amené à se prononcer sur l'évolution du montant de la redevance annuellement.

2) Tarif

La redevance forfaitaire est de 40 €



Les décisions du conseil municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2008

1490°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 JUIN 2008

1491°) ELARGISSEMENT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

1492°) BILAN D'ACTIVITE DE LA CCVA

1493°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances sur exercices antérieurs de 1952.43 €.

1494°) DEMANDE DE SUBVENTION MAIRIE ECOLE

Le 20 décembre 2007, la commission permanente du conseil général du Haut Rhin a validé une demande de subvention de 23 787 € sur un coût prévisionnel de travaux de 103 420 € HT. Compte tenu des effectifs à la rentrée de septembre 2008, il était nécessaire d'agrandir une salle de classe. Les travaux complémentaires se montent à 13 387.77 € HT. Par ailleurs, les normes d'accessibilité PMR nous obligent à construire un bloc sanitaire adapté d'un coût prévisionnel de 10 400 € HT.

1495°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 du budget eau-assainissement

1496°) GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SAHLM HFA / DOMIAL (MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°1450 DU 4 FEVRIER 2008)

1497°) MODIFICATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Maire expose que le poste d'adjoint administratif est un temps partiel à 77% soit de 27 h. La titulaire du poste sollicite de travailler à temps plein. Compte tenu des charges de travail supplémentaires pour la gestion de l'agence postale communale, le Maire soutient cette demande et propose au conseil de la valider en modifiant la durée de travail de 77% (27/35^{semaines}) à 100% (35/35^{semaines}).

1498°) AGENCE POSTALE COMMUNALE

Il est proposé de signer avec La Poste un bail de 9 ans avec une participation financière de 833 € mensuel de la part de la Poste aux frais d'agence, somme indexée sur l'augmentation du coût de la vie.

1499°) LOCATION DE TERRAIN

Le Maire informe le conseil d'une réunion avec Mrs Hubert Schilknecht et Jean Leisy au Prérébois. Afin de régulariser le stockage sur le terrain, il est proposé de louer des emplacements communaux. à M Jean LEISY, domiciliée à Rombach le Franc, 18, Prérébois, une concession communale pour un terrain situé : **Section 8 parcelle 43 d'une superficie de 0.25 a** et à M Hubert SCHILDKNECHT, domiciliée à Rombach le Franc, 18a, Prérébois, une concession communale pour un terrain situé : **Section 8 parcelle 43 d'une superficie de 2.00 a**.

1500°) SUBVENTION A ACCORDER POUR 2008 AU BUDGET GENERAL

Sur le principe, la commune participe à hauteur de 20% du coût TTC des travaux concernant la construction ou la rénovation de bâtiments associatifs. Cette participation permet une aide identique du CG 68. Le Maire propose au conseil d'accorder une subvention de 20% sur 1792.81 € TTC arrondie à 360 € concernant la rénovation du refuge de la section locale du Club Vosgien à la Hingrie.

1501°) TARIF : Budget « camping »

1502°) DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Renoncement droit de préemption vente Didierjean Michel rue des Battants, vente Boulanger rue du Gal de Gaulle et vente Jehel Cécile à la Vaurière.

2. Conseil Municipal des enfants

Une réunion a eu lieu avec le maire de Lièpvre le 9 septembre pour mettre en place un conseil de jeunes au niveau des écoles primaires (classes CM1 et CM2). Il y a une douzaine d'élèves sur le site de Rombach et un peu plus de 70 sur Lièpvre. Les classes désigneront un représentant pour 6 ou 7 élèves dans chacune des classes concernées. Les élections se feront pendant les cours et les réunions du conseil auront lieu après les cours de l'après midi. La directrice a donné son aval. Pascal Hestin et Armelle Willemmin prendront en charge l'animation de ce conseil des enfants avec deux conseillers de Lièpvre.

Réunion commune de mise en place prévue le 14 octobre à 16h à la mairie de Lièpvre.

3. Visite des Canadiens du Yukon

Visite de 15 jeunes et 10 adultes du Yukon dont le ministre de la francophonie.

Remise de tableaux et photos du Yukon et création de liens avec les habitants et le groupe folklorique de l'Accordina.

4. Informatique à l'école

Dans le cadre des formations scolaires figure une formation sur ordinateur. Les possibilités de formation sur la plate forme multimédia étant limité, la directrice demande l'acquisition d'ordinateurs. Il est décidé l'achat de 2 machines d'occasion avec prise en compte de la bonne marche des machines (fonctionnement, mise à jour des logiciels...) par le personnel de l'éducation nationale. Des actions délocalisées pourraient également être menées par le personnel de la plate forme multimédia avec du matériel portable.

5. Fêtes de fin d'année

Mireille Boubel fait part de la mise en place des fêtes de fin d'année pour les anciens et les scolaires. La préparation de la salle se fera le mercredi 3 décembre à partir de 16h. Le personnel enseignant sera sollicité pour la confection des assemblages pour les anciens.

6. Groupe d'animation

Le maire fait part de la mise en route d'un groupe d'animation. La première action sera de mettre en place des motifs de Noël et d'hiver dans les bacs et sur la place des fêtes devant la fontaine. D'autres thématiques devraient suivre autour des thèmes de Carnaval, de Pâques et d'été. Si des personnes sont intéressées pour y participer, elles peuvent se mettre en relation avec la mairie.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2006

1503°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2008

1504°) REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES D'investissement avant le vote aux budgets 2009

1505°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER POUR 2009

L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2009 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l'EPC présenté par l'ONF ne génère cette année que 117 000 € brut de vente de bois et des travaux pour plus de 32 000 €. Compte tenu des frais d'exploitation et des autres frais annexes, le bilan forestier serait négatif en fin d'année. Aussi, il est proposé de limiter le montant des travaux à 21 165 € sans toucher aux travaux sylvicoles mais en supprimant les travaux en régie concernant l'infrastructure et ceux touchant l'accueil du public en forêt.

1506°) DESIGNATION D'UN DEUXIEME DELEGUE AU CENTRE DE SOINS INFIRMIERS

Le délégué titulaire étant Marie Paule JEHEL, le Conseil Municipal, NOMME Armelle Willemmin comme déléguée suppléante de la commune de Rombach le Franc au centre de soins infirmiers de Ste Marie aux Mines

1507°) TARIFICATIONS 2009

1508°) SERVITUDE EDF sur le camping

1509°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 du budget général

1510°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances de 414.91 €

1511°) PRIX D'ENCOURAGEMENT

Nous avons la chance d'avoir dans le village des jeunes talents qui, dans diverses disciplines sportives, font connaître Rombach au delà du Val d'Argent. Sur proposition de Christian Maire, il est proposé de récompenser deux jeunes lors des prochains vœux. Il s'agit de Quentin Ruch qui se distingue en karting avec un titre de champion Alsace Lorraine et Camille Kissy en danse sportive avec un titre de championne de France. Le conseil est unanime sur le principe. Plusieurs possibilités sont évoquées dont un objet symbolique de type médaille commémorative ou un prix en numéraire. Après discussion, il est proposé d'attribuer un prix de 100 € par sportif.

1512°) DIVERS

1. Conseil Municipal des enfants

Sa mise en place est prévue le 19 décembre à 16h à la mairie de Lièpvre. La séance est publique

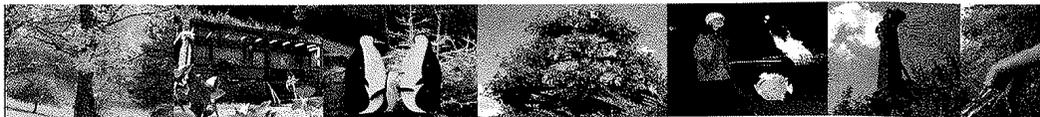
2. Sentier du Couty

Il est demandé de revoir la problématique du sentier reliant la rue du Couty à celle des Beaux Champs. Un courrier sera adressé aux différents propriétaires pour trouver une solution afin de pérenniser ce sentier.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2009

1512°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{ER} DECEMBRE 2008

1513°) REGLEMENT INTERIEUR



1514°) MAINTIEN DES SERVICES DE L'ONF

Le Maire propose l'adoption d'une délibération proposée par l'association des communes forestières afin que les missions de l'ONF auprès des communes forestières ne soient pas réduites.

1515°) LOCATION DE TERRAIN

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Monsieur Michel Fréhard, domicilié à Rombach le Franc, 23, rue du Couty, sollicitant la location des parcelles 21 et 90 section 11 au Couty dans un but d'entretien, de lieu de stockage de bois et afin de faciliter l'accès à ses parcelles privées.

1516°) DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Le Maire explique qu'il est possible de solliciter l'aide de la DGE 2009 pour les deux dossiers ci après selon leur ordre de priorité.

DECIDE d'acquiescer un défibrillateur automatique et de l'installer à proximité de la mairie. pour un montant total de 2137.50 € HT au courant de l'année 2009.

DECIDE d'effectuer la rénovation du chemin rural de Vougnigoutte pour un montant total de 9558.43 € TTC au courant de l'année 2009.

1517°) DEMANDE DE SUBVENTION

Afin d'aider au financement des projets ci dessous inscrits au budget primitif 2009, la commune de Rombach sollicite le département du Haut Rhin.

- Mise en place d'un columbarium au cimetière communal pour 4177.00 € HT soit 4995.69 € TTC
- Mise en place de garde corps sur les ponts rue de la biaise, chemin de la Chambrette et de Gelingoutte pour 3915.50 € HT soit 4682.94 € TTC
- Rénovation de la rue de Hargoutte pour 9562.00 € HT soit 11436.15 € TTC
- Agrandissement du parking de la Salle polyvalente pour 7046.85 € HT soit 8428.03 € TTC

1518°) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

1519°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2009 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à 10 360 € (13724 € en 2008).

1520°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2009

Sur proposition du maire, il est proposé au conseil municipal une augmentation des taux 2009 de 5%, taux appliqué sur toutes les communes du Val d'Argent.

1521°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2009

1522°) REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

En date du 16 février, l'inspecteur de l'éducation nationale a fait une proposition de direction unique maternelle et primaire sur le site bilingue de Rombach le Franc. Le maire propose d'aller plus loin avec une direction unique pour les deux sites (Lièpvre et Rombach). Une direction unique faciliterait une gestion équilibrée et plus rationnelle du regroupement tant au niveau du bilinguisme qu'au niveau des activités scolaires ou extrascolaires. Une réunion a eu lieu en ce sens à la mairie de Lièpvre et un consensus s'en dégageait. Une étape intermédiaire ne paraît pas pertinente et engendrerait des difficultés par la suite.

Une direction unique implique également une école unique avec un seul conseil d'administration. Le fonctionnement par niveaux et par classes restera identique sur les 4 sites existant en conservant et en améliorant la notion de proximité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DONNE un avis défavorable à la fusion de direction entre l'école élémentaire et l'école maternelle du site bilingue de Rombach

PROPOSE la mise en place d'une direction unique pour le regroupement pédagogique intercommunal de Lièpvre Rombach le Franc

CHARGE le Maire de toutes les démarches administratives nécessaires.

1523°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Percepteur demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres pour un montant total de 84.77 €.

1524°) DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Reconduction de la ligne de trésorerie

2. Conseil Municipal des enfants

Dans ce cadre, les élèves ont sollicité l'intervention du Maire afin de répondre à un certain nombre de questions. Ils ont par ailleurs demandé la mise en place d'un itinéraire en enrobé sur la place des fêtes entre l'arrêt de bus et l'école.

3. Marchés publics

La liste des marchés de moins de 90 000 € HT attribués en 2008 est consultable sur le site internet de la CCVA.

4. Inauguration des orgues

Elle est fixée au dimanche 10 mai. Une réception sera donnée à l'issue en mairie.

5. Remerciements

Le maire remercie officiellement les généreux donateurs pour le financement du repas de nos anciens.

6. Manifestations patriotiques

Un calendrier annuel est mis en place au niveau du canton en essayant de donner plus d'engergure aux différentes manifestations avec un regroupement des associations de la vallée.

7. Vacations funéraires

Dans le cadre de la nouvelle législation funéraire, le conseil propose de fixer la vacation pour les opérations de surveillance à 25 €.

8. CLISPD

Le maire est membre du CLISPD et un autre membre du conseil est désigné en la personne de Christian MAIRE.

9. Nettoyage de Printemps

Le nettoyage est prévu le samedi 28 mars (RV à 9h sur la place des fêtes).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009

1525°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 MARS 2009

1526°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2008

1527°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

1528°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008

1529°) SERVICE « EAU ASSAINISSEMENT » : RAPPORT 2008

1530°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 du budget général

1531°) DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Renoncement au droit de préemption urbain lors de la vente de la maison de Patrick Barthel

Mise en place d'une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la Caisse d'Épargne sur l'euroibor 3 mois plus une marge de 0.41%

2. Remerciements

Remerciements du président de l'association pour la rénovation de la maison des œuvres de Ste Croix pour la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente.

3. Manifestations patriotiques

Suite à une réunion avec l'ensemble des communes et des associations du canton, il a été décidé, afin de donner plus d'ampleur aux manifestations patriotiques de se regrouper et de tourner dans les communes pour la journée des déportés le 26 avril à Ste Marie aux Mines, du 8 mai à Ansbure, du 18 juin à Lièpvre, du 11 novembre à la nécropole nationale de la Hajus à Ste Croix aux Mines et du 5 décembre à Rombach le Franc. Les 14 juillet et 11 novembre seront également commémorés dans les communes.

4. Voyage au Yukon

Un voyage d'étude organisé par l'institut de francophonie du Yukon s'est déroulé à Rombach du 30 août au 1^{er} septembre 2008 avec 14 jeunes et leurs accompagnateurs. Un voyage en retour aura lieu du 20 août au 1^{er} septembre au Yukon sur les traces des ancêtres Jacquot et Birekel. Il est proposé d'offrir un tableau représentant Rombach tel qu'il est aujourd'hui et une reproduction ancienne.

5. Extension de l'AFUa coté Couty

Une extension de l'AFUa est envisagée. La commune soutient le projet et le conseil donne un avis favorable à l'acquisition des terrains des personnes ne voulant pas s'impliquer dans la démarche. Les services des domaines seront sollicités pour une estimation.

6. Livre sur Rombach

Le conseil valide le concept des éditions « Carré Blanc ». Il reste à définir le sommaire et le nombre de page du livre puis de valider le coût de l'opération.

D'ores et déjà, la commune sollicite les propriétaires de vieilles photos ou de documents.

Une souscription sera lancée pour une valeur de 30 € par ouvrage. Après parution, le prix de vente sera de 37 €.

Pour les personnes intéressés hors conseil municipal, une première réunion aura lieu le lundi 18 mai à 20 h.

7. Programme local de l'habitat

Afin de mettre en place le comité de pilotage, il est proposé de nommer en plus du maire et de la secrétaire de mairie un conseiller municipal en la personne de Jean Marc Grassler.

8. Nuisances

La recrudescence de crottes de chien sur le sentier de la Biaise et du Rain de l'Annot est déplorée. Une mise en garde est faite auprès des propriétaires de chiens. Un distributeur de sachet sera installé au niveau des services techniques.

Autre nuisance : le bruit. Même s'il n'y a pas d'arrêt spécifique sur Rombach, le dimanche et les heures de repas ne doivent pas être pollués par des niveaux sonores trop élevés.

9. Kiosque place des fêtes

La réflexion sera relancée au niveau du conseil.



Les tarifs communaux pour 2009 en €

LES SERVICES COMMUNAUX		2008	2009
ORDURES MENAGERES			
sur circuit	1 personne	149.17	153.65
	2 personnes	240.48	247.69
	3 pers. et plus	318.93	328.50
	résidence secondaire	240.48	247.69
	commerces	397.37	409.29
	petits commerces	240.48	247.69
	autres usagers	99.03	102.00
hors circuit	1 personne	89.50	92.19
	2 personnes	144.29	148.62
	3 pers. et plus	191.36	197.10
	résidence secondaire	144.29	148.62
	commerces	238.42	245.57
	petits commerces	144.29	148.62
EAU et ASSAINISSEMENT			
par m3	eau	0.960	0.900
	assainissement	0.610	0.700
	red. Pollution agence bassin	0.345	0.345
	red collecte agence bassin	0.300	0.300
	red de prélèvement	0.016	0.020
	total (prix au m3)	2.231	2.265
	loc. compteur semestre	4.120	4.120
CONCESSION, DROIT DE PLACE ET LOCATION			
tarif annuel	moins de 1 hectare	11.45	11.68
	par ha supplémentaire	6.76	6.89
	passage	22.94	23.40
	source	34.15	34.83
	Prise d'eau avant réservoir	112.62	114.87
	abri de chasse	60.06	61.27
tarif par passage	droit de place	8.40	8.57
Services valorisés (CSC)	Prix au m²	2.71	2.77
Loyer du presbytère	Prix par mois	400.00	403.30
LOCATION ENGINS COMMUNAUX			
tarif horaire	bulldozer	66.00	68.00
	pelle mécanique	66.00	68.00
	camion	47.00	48.00
	ouvrier supplémentaire	15.50	15.50
CONCESSION DE CIMETIERE			
tarif annuel	15 ans (1mx2m)	37.32	38.06
	15 ans (2mx2m)	73.53	75.00
	30 ans (1mx2m)	73.53	75.00
	30 ans (2mx2m)	145.52	148.43
colombarium	1 place		0.00
CAMPING			
tarif journalier	Caravane	1.65	1.70
Prix TTC depuis 2006	Camping car	2.85	2.90
TVA de 5.5% camping	Tente	0.85	0.85
TVA de 19.6% HLL	Voiture	1.65	1.70
	Moto	0.95	1.00
	Adulte	2.40	2.45
	Enfant (-7 ans)	1.35	1.35
	Electricité tarif 1 (4A)	1.35	1.40
	Electricité tarif 2 (8A)	1.80	1.85
	Electricité tarif 3 (13A)	2.20	2.25
tarif mensuel pour "garage"	mai-juin-septembre (8A)	100.00	100.00
(10% de réduction si contrat	mai-juin-septembre (13A)	120.00	120.00
à l'année payable en avril)	juillet-août (8A)	200.00	200.00
	juillet-août (13A)	213.00	213.00
	autres mois	33.00	33.00

tarif semaine pour "HLL" tout compris	haute saison	370.00	380.00
taxe de séjour en plus	moyenne saison	310.00	315.00
Week end (v: 16h sd) ou du lundi au vendredi	basse saison	250.00	255.00
	moyenne saison	210.00	215.00
	basse saison	160.00	165.00
	journée supplémentaire	50.00	51.00
	loc mensuel hors saison	500.00	510.00
Produits annexes	Topo guide	5.00	5.00
	Taxe de séjour (+13 ans)	0.20	0.20
Photocopies			
	A4	0.25	0.25
	A3	0.50	0.50
SAPIN DE NOEL			
Sapin noir	Petit	4.00	4.00
	Moyen	8.00	8.00
Nordmann	Petit	10.00	10.00
	Moyen	15.00	15.00
BOIS DE CHAUFFAGE			
par commune (prix HT)	Hêtre (stère)	35.00	36.00
	Chêne (stère)	35.00	36.00
	BIL (m3)	30.00	32.00
par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	6.50	6.50
	Feuillus rondsins (stère)	4.00	4.00
	Petits rondsins	0.00	0.00
plot menuiserie (prix TTC)	Chêne (m3)	500.00	500.00
	Sapin (m3)	250.00	250.00
SALLE POLYVALENTE			
WEEK END (de vendredi 17h au lundi 10h)			
avec cuisine	Personnes extérieures	270.00	275.00
	Rombéchants	134.00	136.00
	Associations	80.00	82.00
sans cuisine	Personnes extérieures	112.00	114.00
	Rombéchants	80.00	82.00
	Associations	61.00	62.00
Electricité	le kWh	0.25	0.25
Téléphone	l'unité	0.25	0.25
JOURNEE			
avec cuisine et chauffage	Personnes extérieures	166.00	170.00
	Rombéchants et associations	91.00	93.00
	Usage commercial	200.00	210.00
avec cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	144.00	146.00
	Rombéchants et associations	70.00	72.00
	Usage commercial	166.00	170.00
sans cuisine avec chauffage	Personnes extérieures	91.00	93.00
	Rombéchants et associations	54.00	56.00
	Usage commercial	144.00	146.00
sans cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	72.00	73.00
	Rombéchants et associations	35.00	36.00
	Usage commercial	128.00	130.00

Note : Pour tout règlement de factures émises par la commune ou la perception, n'arrondissez jamais les sommes dues, ni par excès, ni par défaut.



INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION EN MAIRIE.

Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie. Cette démarche facilite certaines démarches administratives telles que la facturation d'eau potable, des ordures ménagères ou la mise à jour de notre fichier « population ». Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

La loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.

LA PERMANENCE DU DEPUTE Jean-Louis CHRIST

Attaché parlementaire : Luc WAUTHIER Secrétaire : Rosalie FORNARA
10 Grand'rue - 68230 TURCKHEIM
Tél. : 03 89 27 29 64 - Fax : 03 89 27 16 73 – Email : jlchrist@wanadoo.fr

LA PASSERELLE « EMPLOIS-SERVICES »

Vous recherchez une aide pour quelques tâches ménagères ou quelques heures ;
Vous voulez apporter vos services avec un emploi de proximité ;
Renseignez-vous : Claude AVRY 5, rue Mulhenbeck à Ste Marie au 03 89 58 73 27

MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 11h30 à l'ANPE à Sainte-Marie-aux-Mines. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail.
Tél. : 03 89 58 32 00 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la COTOREP

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aidez

Permanences : Mardi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 9h à 12h

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale
Les Tournesols (aile droite du foyer Waltersperger)
Place du Général de Gaulle, BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

Tél. : 03 89 58 11 28

CONCILIATEUR DU CANTON

Une permanence du conciliateur M. Robert HERTFELDER est assurée tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines à partir de 14h ou sur rendez-vous.
Tél. : 03 89 58 33 60

INFORMATION RETRAITE

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)

36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03 88 65 20 21

Les permanences se tiendront à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de 8h30 à 11h30
et sur rendez-vous de 13h30 à 16h (Téléphoner au 03 89 20 83 40)

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Une permanence est assurée tous les 3^{ème} vendredis matins à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines.

DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres

Estimateur de dégâts de sanglier :

M. SCHWARTZ au Syndicat général des chasseurs
13, rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE – tél. 03 89 31 82 65 – Fax 03 89 44 25 31

Estimateurs de dégâts de « gibier rouge »

Dégâts prairies :

M Roger HUMBERT – 30 Petite Lièpvre – Ste Marie aux Mines

Dégâts bois et forêts :

M Frédéric BURGER – 8, rue de Horbourg – 68340 Riquewihr

ALCOOLQUES ANONYMES

Création de l' « Amicale de la croix bleue de Colmar et environs ». Amicale d'aide au malade alcoolique et de soutien à la cellule familiale.
Contact individuel - tél. : 03 89 58 44 28
Réunion hebdomadaire les lundis à 20h Eglise St Jean - 8a, avenue de Rome à Colmar

Permanence du Centre de cure ambulatoire en alcoologie des hôpitaux civils de Colmar

le jeudi matin de 9h à 12 h au centre médico social
Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h au 03 89 12 47 47

LES PERMANENCES DE L'ADIL

LOCATAIRES OU BAILLEURS, Vous avez des problèmes liés à la location d'un appartement ou vous vous posez des questions juridiques, un agent de l'ADIL pourra vous conseiller

Les permanences se tiennent au siège de la communauté de communes du Val d'Argent dans le parc de la Villa Burrus.

Contact : 03 89 58 83 45

LES PERMANENCES DU C.A.U.E

Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation
Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT est à votre disposition. Dans ses permanences un architecte répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique.

Les permanences se tiennent aux services techniques de la ville de Ste Marie aux Mines

Contact : 03 89 58 83 45

RAVALEMENT DES FAÇADES

La commune participe à vos travaux de rénovation de façades.



La participation financière de la commune est de 10 % plafonnée à 300 euros du montant des travaux effectués par entreprise ou 15 % de la facture du matériel pour ceux qui effectuent les travaux par leurs propres moyens.

Par ailleurs, la Communauté des Communes et le département du Haut Rhin apportent une aide complémentaire à toutes les rénovations de façades visibles de la rue. Les participations maximales peuvent être de 1000 euros avec un plafond cumulé maximum de 50% du montant total des travaux.

Choix des couleurs : une palette des coloris utilisables est disponible en mairie. La communauté des communes peut vous aider à choisir les teintes grâce à des images informatisées.

Contact : David Bouvier au 03 89 58 83 45

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : DES NOUVEAUTES

Le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE a mis en place la redevance incitative. A partir de 2010, votre facture sera fonction du volume du nouveau bac gris qui recevra dorénavant les ordures ménagères. Le bac brun sera remplacé par un bac jaune mis à disposition avec un volume de bac adapté à vos pratiques de tri.

En conclusion :

Plus vous triez, plus vous pourrez avoir un bac gris de faible volume et moins votre redevance sera chère.

Type de déchets	Description	Destination
Les ordures ménagères sont d'abord compostées puis les refus sont incinérés ou enfouis	Déchets de la cuisine Déchets de salle de bain Articles d'hygiène Emballages plastiques Papiers et cartons souillés	Bacs ou conteneurs gris
Les déchets recyclables sont triés puis recyclés	Bouteilles et flacons en plastique Papiers et cartons Briques alimentaires Boîtes et canettes métalliques	Bacs ou conteneurs jaunes
Le verre est recyclé	Bouteilles, pots et bocaux en verre	Conteneurs à verre
Les déchets verts sont transformés en compost	Végétaux : herbe, feuilles, branchages, fleurs, sapins de Noël	Déchetterie ou Composteur domestique
Les déchets biodégradables sont transformés en compost	Déchets de la cuisine Déchets du jardin Sciure de bois non traitée Cendre	Composteur domestique
Les encombrants sont triés et récupérés pour un traitement spécifique	Gravats - Ferraille Ameublement - Appareils électriques et électroniques Grands cartons Bois - Textiles	Déchetterie
Les déchets spéciaux sont récupérés pour un traitement spécifique	Piles Peintures, solvants Huiles - Batterie Néons	Déchetterie

Pour tous les objets en bon état et pour certains équipements usagés (meubles et luminaires - vêtements - appareils électroménagers - ordinateurs - pièces automobiles - matériel de sport - vaisselle...), contacter les entreprises de récupération, les associations caritatives ou les commerçants

Un doute, une question sur les déchets ? Composez le n° vert

0 800 77 04 13
Appel gratuit

Pour les encombrants, un numéro vert : le 0 800 77 04 13 est à votre disposition pour un enlèvement « gratuit » à votre convenance et à votre domicile par le Smictom ou Emmaüs selon les cas.

Par ailleurs, la déchetterie est gratuitement à votre disposition les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 8h à 12h et de 13h à 18h (fermeture à 17h du 1^{er} novembre au 28 février)
Tél. : 03 89 58 80 85 ou Smictom : 03 88 92 27 19.

La déchetterie accepte les déchets ménagers spéciaux comme les solvants, les détergents, les peintures, les décapants, les produits phytosanitaires et les néons.

Ces déchets sont à déposer dans les conteneurs spéciaux prévus à cet effet.

Rappel

- **Pas de sac fermé dans la poubelle recyclable (Brune et prochainement jaune)**
En effet, la chaîne de tri ne peut traiter que des matériaux propres et en vrac. Des déchets, même bien triés mais en sac ne seront pas valorisés.
- **Ramassage de la poubelle jaune**
les vendredis des semaines impaires
- **Ramassage hivernal en cas de chutes de neige.**

Pour les écarts non desservis en cas de routes enneigées, des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes ainsi qu'à hauteur de la ferme auberge du Creux Chêne pour la Hingrie.



Collectes spéciales

COLLECTE DU VERRE
Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.
Attention : **ne mettre dans les conteneurs que les bouteilles en verre.**
La vaisselle cassée, verre, miroir, ampoule... sont à déposer à la déchetterie.
SVP, ne pas laisser de déchets (cartons, sacs, vaisselle...) à proximité des conteneurs.

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS
Une benne est à disposition 1 fois par trimestre sur la place des fêtes.
Le SMICTOM reverse une participation financière à la Coopérative Scolaire de l'école pour cette collecte.

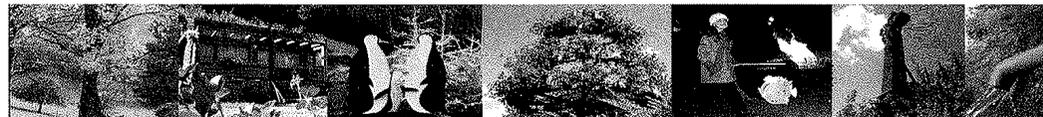
COLLECTE DES HUILES
Les huiles sont à amener en déchetterie

COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES
Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

COLLECTE DES PILES ET BATTERIES DE VOITURE
Les piles de toutes formes sont à déposer en mairie.
Les batteries de voiture doivent être déposées obligatoirement à la déchetterie.

Nouveauté

Pour les déchets végétaux, des collectes spéciales seront organisées du 15 au 30 novembre et du 15 au 30 mars. Les végétaux pourront être amenés sur la place des fêtes dans un endroit matérialisé puis ils seront broyés en fin de collecte.



DE NOUVEAUX SERVICES

RETRAITES, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Crois e des Services pour vous faciliter le quotidien !

Chaque ann e, pr s de 25 000 personnes leur font confiance, alors pourquoi pas vous ?

Quels que soient votre  ge, votre besoin ou votre lieu d'habitation, La Crois e des Services vous propose une gamme compl te de prestations   domicile, mais aussi de nombreux autres services (animations, r sidences-seniors, ...).

La Crois e des Services se compose de 3 associations d partementales :

APAMAD, Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile, s'adresse aux personnes  g es et aux personnes en situation de handicap b n ficiant d'une prise en charge du Conseil G n ral, de l'Etat ou d'un organisme social. L'association propose des services d'aide   domicile, d'accueils de jour et de g rance de tutelles.

APALIB', nouvelle appellation de l'APA, propose   un large public une palette compl te de services : aide   domicile sans prise en charge financi re, portage de repas, petits travaux   domicile, animations, r sidences-seniors, restaurants, visites   domicile, conf rences-d bats ; sans oublier les lignes t l phoniques All  Seniors et All  Maltraitance.

Fam  Emploi 68, marque d sormais propos e par APALIB', s'adresse   tous les particuliers souhaitant devenir employeurs de leur garde d'enfants, aide   domicile, ...

Domicile Services Haute-Alsace, association interm diaire, est sp cialis e dans l'insertion et le retour   l'emploi, notamment par le biais des m tiers des services   la personne.

Vos avantages :

- Des prestations dans tout le Haut-Rhin, 7 jours sur 7
- Du personnel qualifi  et de confiance
- Un agr ment qualifi  pour la garde d'enfants et les services   la personne
- Possibilit  de d duction fiscale   hauteur de 50% ou cr dit d'imp t (Selon l gislation en vigueur)

La Crois e des Services

APAMAD - APALIB' - Domicile Services Haute-Alsace
75 all e Gluck - BP 2147 - 68060 MULHOUSE CEDEX - 197, avenue d'Alsace - 68000 COLMAR
T l. 03.89.32.78.78 - Fax : 03.89.43.50.17 - info@apa.asso.fr internet : www.lcds.fr

Pour plus de renseignements : contacter la passerelle « emplois-services » de la communaut  des communes :

Claude AVRY au 03 89 58 73 27 ou par mail : emploi.passerelle@calixo.net

ENLEVEMENT D'EPAVES

La communaut  des communes organise l'enl vement des  paves gratuitement. Prenez contact au 03 89 58 83 45 ou ccva-accueil@valdargent.com

O  et comment, recycler son v hicule ?

Depuis le 24 mai 2006, votre responsabilit  peut  tre mise en cause si vous c dez votre v hicule hors d'usage   un d molisseur non agr e. Pourquoi aller chez un d molisseur agr e ?

Les d molisseurs/recycleurs de l'automobile agr es sont aujourd'hui les premiers acteurs habilit s   traiter des v hicules hors d'usage. L'agr ment d livr  par le Pr fet :

- Impose la d pollution du v hicule avant tout traitement (retrait des fluides et de la batterie),
- R git les conditions d'entreposage du v hicule et des pi ces afin de pr venir les pollutions  ventuelles que ces op rations entra neraient (pollution des eaux, etc ...)
- Incite   la r utilisation, au recyclage ou   la valorisation des pi ces et d chets issus de ce traitement.

Quels risques encourez-vous ?

Le dernier d tenteur d'un v hicule hors d'usage encourt les sanctions pr vues   l'article R.635-8 du code p nal s'il ne le remet pas dans la filire agr e.

Sa responsabilit  peut  tre  galement engag e si son v hicule, confi    une entreprise de d molition non agr e, engendre une pollution des sols ou des eaux.

Une proc dure gratuite pour les propri taires

Aucun frais n'est exig  au dernier d tenteur d'un v hicule hors d'usage pourvu que celui-ci arrive complet sur le site agr e.

En revanche, si un  l ment principal venait   manquer, une compensation pourra  tre demand e. Il en va de m me si une prestation de collecte du v hicule doit  tre effectu e.

Une tra abilit  des v hicules et des d chets garantie

Les d molisseurs/recycleurs agr es doivent suivre administrativement les v hicules et leurs d chets par la tenue de registres sp cifiques. Chaque ann e, ils doivent  galement  tablir une d claration des donn es permettant de calculer le taux de valorisation des v hicules hors d'usage et l'adresser au Pr fet et   l'Agence de l'Environnement et de la Ma trise de l' nergie (ADEME).

Un gage de s curit  pour l'utilisateur

En  change d'un v hicule hors d'usage, les d molisseurs/recycleurs agr es remettent un r c piss  de prise en charge pour destruction du v hicule (CERFA N 12514-01) d gageant le d tenteur de toute responsabilit  en cas d'usurpation d'immatriculation par exemple. Un autre exemplaire est adress    la Pr fecture du lieu d'immatriculation. La destruction physique du v hicule entra nera l'annulation d finitive de la carte grise dans le Fichier National des Immatriculations.

Des professionnels inscrits dans le d veloppement durable.

Aujourd'hui, les d molisseurs/recycleurs agr es s'emploient   atteindre les objectifs de valorisation fix s par l'Europe. En 2006, le taux de valorisation des v hicules hors d'usage devait atteindre 85 % pour arriver   95 % en 2015.

EN CONFIA NT VOTRE VEHICULE HORS D'USAGE A DES DEMOLISSEURS/AGREES, VOUS VOUS PROTEGEZ JURIDIQUEMENT ET VOUS PARTICIPEZ A L'EFFORT COMMUN EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Source d'information : Conseil National des professions de l'Automobile/Agence vu du toit

MEDIATHEQUE DU VAL D'ARGENT

La m diath que est ouverte   tous les publics. Si vous ne pouvez plus vous d placer pour des raisons de sant , des solutions existent pour profiter de cet  quipement en contactant la mairie au 03 89 58 90 53 ou la m diath que au 03 89 58 35 85

mediatheque@valdargent.com

Le catalogue est en ligne et un service de portage   domicile est en place.

RESEAU CABLE, TELEPHONIE ET INTERNET HAUT DEBIT

Tous ces services sont disponibles sur la vall e en contact la R gie de T l distribution au 03 89 58 54 30 ou RIT@valdargent.com



Ca s'est passé il y a 100 ans

La commune compte en 1909 1525 habitants

- Les 28 juin et 5 juillet 1909, élection du conseil municipal. Le maire sortant Célestin Tonnelier est reconduit dans ses fonctions.
- Un nouvel instituteur, M Daesslé, est nommé à la Hingrie
- Le conseil refuse de passer un contrat d'exploitation de carrière à Bestegoutte avec l'administration des routes. Par contre, il est d'accord de fournir les matériaux pour l'entretien de la route de Lièpvre à la limite Bas Rhinoise au col de Fouchy.
- Le projet de construction d'une chapelle à la Hingrie est ajourné. Le crédit de 3000 marks qui avait été mis de côté a été employé pour couvrir les frais de dépense ordinaire. Ce projet sera repris lorsque la situation financière sera meilleure.
- Suite à la démission de Mme Helmbacher, Mademoiselle Maigrat est proposée par la commune pour suivre des cours à l'école de sages femmes de Colmar. La commune prend en charge tous ses frais de séjour sous condition qu'elle exerce ensuite dans la commune au moins pendant 15 ans. En ça où elle ne respecterait pas son contrat elle devra rembourser les frais à la commune. La commune compte une autre sage femme en la personne de Mme Schmitt née Tourneur.
- Une proposition émanant de la ville de Sainte Marie-aux-Mines demande à la commune de Rombach l'autorisation d'établir des fils électriques dans les rues et les places publiques ainsi que la vente de courant électrique à ses habitants en cas où la ville de Sainte Marie-aux-Mines se lancerait dans ce projet.
- La commune n'est pas en mesure de payer ses bûcherons en raison de problèmes financiers. Rombach manquant de fonds propres dû à la mévente de bois, suggère de trouver un arrangement avec la banque d'Alsace de telle sorte qu'elle avance l'argent aux bûcherons et que la commune s'engage à payer les intérêts pour le temps que celle-ci aura avancé l'argent.
- Les fontaines publiques fournissant en général une eau de bonne qualité ont toutes été réparées en 1900. Elles fournissent une eau plus claire que les installations de la plaine. Les conduites ont toutes été remplacées par des tuyaux galvanisés. Une construction d'un château d'eau est envisagée, mais vu l'état des finances de la commune, le projet est reporté.

Note historique : Rombach-le-Franc en 1840

Le dictionnaire topographique, historique et statistique du Haut-Rhin et du Bas-Rhin de Baquol donne quelques indications sur le nombre d'habitations des hameaux de l'Allemand Rombach, l'ancien nom de Rombach-le-Franc.

En 1840 Rombach-le-Franc compte 1869 habitants et six ans après la commune passe à 2064 habitants. L'activité principale des habitants est alors le textile.

La Hingrie compte à cette époque 67 habitations, le plus souvent des fermes. Avant la Révolution, dans ce vallon il existait encore d'autres fermes qui ont été brûlées par les Révolutionnaires qui accusaient les habitants d'abriter des prêtres réfractaires. En signe de représailles, ils mirent le feu aux maisons suspectes.

Dans les autres écarts, on dénombre 7 maisons à La Chambrette, 4 à Voulhimont, 4 à Vourangoutte, 4 à Voungoutte, 2 à Biagoutte, 19 à Pierreusegoutte, 3 à Prérébois, 23 à Naugigoutte, 3 à La Grandegoutte et enfin 3 maisons à La Vaurière.



UNE NOUVELLE ASSOCIATION : Saint-Martin en Val d'Argent



Petits et grands devant le feu.

Reprenant le flambeau proposé par l'école maternelle de Rombach-le-Franc, un groupe essentiellement constitué de parents d'élèves de l'école bilingue c'est constitué en association le 22 octobre 2008, en l'initiative de BAEUMLER Virginie pour organiser le traditionnel défilé de la Saint-Martin ainsi que d'autres manifestations.

Réunie en assemblée générale constitutive en mi-octobre, une dizaine de personnes ont décidé de s'organiser autour de « l'Association Saint-Martin en Val d'Argent » pour proposer aux enfants et aux parents cette nouvelle manifestations qui se déroule vers le 11 novembre de chaque année.

Au programme :

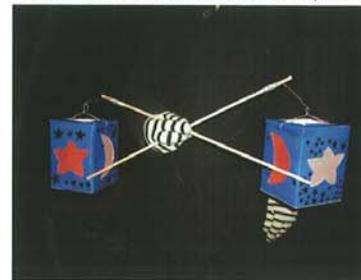
Défilé aux lampions dans les rues du village avec tous les enfants des écoles maternelles et primaire marchant dans les pas de Saint-Martin et de son cheval.
Retrouvailles autour d'un feu de bois avec petite restauration et boissons chaudes pour les petits et les grands.

Pour la première fois, cette année, l'Association organisera la kermesse de l'école maternelle de Rombach-le-Franc, le samedi 27 juin à partir de 14 heures;

A la salle polyvalente du village, les enfants de l'école présenteront leur spectacle de fin d'année; Après cette mise en scène, l'Association proposera une tombola, ainsi que différents stands pour les enfants et une restauration-buvette pour tout public.



En attendant Saint Martin !



De beaux lampions !

Appel à la cotisation :

La toute jeune association « Saint-Martin en Val d'Argent » a cependant besoin de vous pour pouvoir assumer les impératifs liés à ces événements et assurer son existence. Elle lance un donc un appel à cotisation ou donation pour devenir membre ou bienfaiteur à partir de 5 € au nom de l'Association Saint-Martin en Val d'Argent.

Renseignement auprès des écoles ou en mairie.

Le comité de direction de l'association est actuellement composé :

- président : Mme BAEUMLER Virginie
- vice-président : Mr DUCROCQ David
- secrétaire : Mr CLERC Patrick
- trésorier : Mme DODIN Stéphanie



LES EVENEMENTS MARQUANTS

Inauguration d'une plaque commémorative en contre-bas du Col de Schlingoutte , « Place des 19 soldats français » le 15 août 2008 par le Club Vosgien de Lièpvre - Rombach-le-Franc



Dévoilement de la plaque

Vendredi 15 août 2008 à 11h, la section de Lièpvre - Rombach-le-Franc du Club Vosgien inaugurait une plaque commémorative en souvenir des 19 soldats français qui perdirent la vie le 15 août 1914.

Quelques courageux s'y rendirent à pied depuis le refuge de la Hingrie, mais pour la plupart, ils y accédèrent en voiture. La cérémonie commémorative présidée par le Délégué Militaire Départemental, le Colonel David Pincet Commandant la base aérienne 132 de Colmar-Meyenheim et accompagné d'une section de jeunes réservistes session 2008 de la BA 132 ainsi que du représentant du 15/2 le Capitaine Kieffer et de deux gendarmes de la brigade de Sainte Marie aux Mines, eut lieu à l'endroit où furent sommairement enterrés les corps des soldats le 15 août 1914 avant d'être définitivement enterrés courant 1918-1919 au cimetière militaire de Villé.

Les porte-drapeaux, présidents et représentants des sections UNC de Rombach-le-franc, de Sainte-Croix aux Mines et de Sainte-Marie-aux-Mines ainsi que ceux de l'UNP de la vallée de Ste Marie aux Mines, de la FNACA du Val de Villé et de Lièpvre, du Souvenir Français, le représentant du district UNC R Marchand, le vice-président fédéral du Club Vosgien J-M Parment, le président du CV de Sélestat R Denner, l'inspecteur des sentiers District IV CV G Pfertzel et les vice-présidents du CV de Villé, Roland Richard et Maurer Raymond, le Conseiller Général du Val d'Argent, C Chaton, les maires de Rombach-le-franc et de Lièpvre, J-L Frécharde et J Mouginy, accompagnés d'adjoints et de conseillers municipaux et des membres et amis de la section CV Lièpvre Rombach-le Franc écoutèrent la présentation historique et le cheminement des investigations de la présidente de la section CV Lièpvre - Rombach-le-Franc , C Ménétré-Saulnier, auprès des services historiques officiels de l'armée. En effet, la présidente accomplissait le devoir de mémoire en offrant cette plaque à sa section de Lièpvre Rombach-le-franc du Club Vosgien avec pour charge de l'entretenir, afin que la flamme de la mémoire de ces 19 soldats morts pour la France et transmise par son grand-père maternel ne s'éteigne jamais. « Pour qu'en cheminant dans ces bois aujourd'hui si calmes et frais, les promeneurs se souviennent que cette vie paisible que l'on savoure, fut acquise au prix du sang versé par ces 19 jeunes soldats, il n'y a pas si longtemps,....il y a 94 ans. »



Une nombreuse délégation de porte-drapeaux

D'après l'« Historique du 22^{ème} RI par le Capitaine M.ALBERT du 22^{ème} RI-Campagnes des Vosges-Invasion de l'Alsace »

« Le 15 août (1914), la 9^{ème} compagnie, flanc garde droite du Régiment, se heurte au col de Schlingoutte, à des forces ennemies établies dans les tranchées sous bois. Le sous-lieutenant Comte-Bellot s'élance à l'assaut de ces retranchements à la tête de sa section. Il tombe grièvement blessé. (des) hommes de la 9^{ème} compagnie restent sur le terrain : ce sont les premières pertes du Régiment. »

Puis la plaque fut dévoilée et la sonnerie aux morts retentit, une gerbe offerte par le Souvenir français fut déposée, et le Délégué Militaire Départemental entonna « la marseillaise », reprise en chœur par l'assemblée constituée.

A l'issue de la cérémonie militaire, la présidente invita : le Délégué Militaire Départemental, les délégations militaires, les élus locaux, les associations patriotiques et les membres et amis à prendre le verre de l'amitié suivi d'un repas au refuge de la Hingrie.

CV Lièpvre-Rombach-le-franc Ménétré Corinne



Promotion chez les sapeurs pompiers

Le 13 février dernier, le centre de secours du Val d'Argent a organisé sa traditionnelle cérémonie de début d'année. C'est l'occasion de faire le point sur les activités des sapeurs-pompiers et de dresser le bilan de l'année passée mais aussi de remettre des diplômes de formation et de mettre à l'honneur certains sapeurs-pompiers du Val d'Argent.



Robert Stouvenot est promu au grade de capitaine honoraire par les commandants Gilles Triballier et Gérard Guidat et le conseiller général Christian Chaton

Félicitations à tous et un grand merci pour les services rendus à la collectivité.

Lors de cette cérémonie, le lieutenant Robert Stouvenot est promu capitaine honoraire et on lui décerne la médaille d'or des sapeurs-pompiers pour 30 années de service. Le caporal-chef Michel Frécharde reçoit la médaille de vermeil pour 25 ans de service et le sergent-chef Gilles Didierjean la médaille en argent pour 20 années de service.



Deux jeunes sportifs mis à l'honneur : Quentin Ruch et Camille Kissy

Lors de la cérémonie des vœux, le Maire Jean Luc Frécharde félicita et remercia les jeunes sportifs et leurs parents pour leurs engagements et leurs très bons résultats.



En karting, Quentin Ruch brille depuis plusieurs années dans sa discipline. Il est vice-champion de ligue Lorraine-Alsace en catégorie Cadet en 2005 et champion de ligue en catégorie Nationale en 2007 et 2008.....



Quentin Ruche dans son Kart

Quant à Camille Kissy, son palmarès est éloquent avec plusieurs titres de championne de France en danse sportive :

- Poussine en 2003
- Benjamine en 2004
- Minime 2005
- Junior 2007

Un grand « Bravo » pour ces deux jeunes sportifs de haut niveau



Camille Kissy et son partenaire



Visite des Yukonnais



Le groupe devant l'église Ste Rosalie

Début septembre, quinze étudiants yukonnais encadrés par Yann Herry, leur professeur de français et Glenn Hart, ministre de la francophonie ont séjourné à Rombach dans le cadre de la découverte de leurs racines francophones.

En effet, dans les années 1890, deux rombêchats, Louis et Eugène Jacquot, décident de tenter leur chance lors de la ruée vers l'or du Yukon. Plus tard, ils construiront un comptoir au bord du lac Kluane. Comptoir qui est devenu un village, Burwash Landing. C'est ainsi que les frères Jacquot font partie de l'histoire du Yukon.



Le drapeau du Yukon

Dans les années 1920, deux autres alsaciens viendront leur prêter main forte, Paul Birckel dont le fils sera par la suite chef de la nation Champagne Aishihik et François Bee de Ste-Croix-aux-Mines.

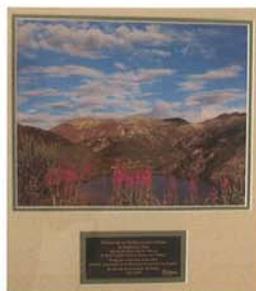


Visite du village

Durant leur périple alsacien, les étudiants découvrirent le Haut Koenigsbourg mais surtout le Val d'Argent au travers des mines et des musées et, bien sûr, le village de Rombach. Les relations se sont tissées autour du baeckeoefe servi à l'Espace R Hestin où les yukonnais ont apprécié les traditions folkloriques alsaciennes avec le groupe folklorique de l'Accordina. Les élèves yukonnais ont interprété pour leurs hôtes plusieurs chansons en français.



Le ministre Glenn Hart remet un souvenir du Yukon à Jean Luc Fréchard maire de Rombach « en hommage aux familles Jacquot et Birckel afin de souligner plus de 100 ans de liens d'amitié entre la France et le Yukon ».



Rencontre de deux cultures...



Les familles d'accueil lors du départ

Inauguration des orgues rénovées

Le dimanche 10 mai, de nombreux villageois assistèrent à la Grand'messe d'inauguration de l'orgue restauré. La célébration était présidée par le Chanoine Aloyse Kieffer, assisté du Père Marcel Ehrhart, ancien curé de Rombach et du Père Bernard. Lors de la messe, les organistes Roger Rohmer, Christophe Heinrich et Jean Louis Thomas ont fait sonner l'instrument. La célébration s'est achevée en apothéose avec trois pièces d'orgue : Carillon de H Murrill et Prélude et fugue de F Mendelssohn interprétés par Christophe Heinrich et la Toccata de C.M. Widor par Jean Louis Thomas.



Remplacement des tuyaux de montre en zinc par des tuyaux en étain comme à l'origine.

Jean Marie Lotz, président du conseil de Fabrique, salua l'assemblée et les représentants des communes voisines. Il retraça l'historique de l'orgue et rappela son existence cahutée au fil du temps. Il souligna la parfaite collaboration qui règne depuis de nombreuses années entre la mairie et les conseils de fabrique et remercia les paroissiens de leur générosité au travers des trois dernières kermesses, générosité sans laquelle une telle rénovation n'aurait pu se faire. Pour terminer, il émet le vœux que les jeunes deviennent des adultes et des chrétiens engagés et poursuivent l'œuvre de préservation de ce patrimoine.

Pour terminer, le Maire Jean Luc Fréchard remercia les financeurs sans oublier les Rombêchats qui au travers des kermesses, ont permis la réalisation de cette rénovation. Le conseil général a participé à la dépense pour 20% et le conseil de Fabrique pour 40%. Il rappela qu'en 1854, la paroisse comptait 2064 âmes disséminées et qu'elle demanda la création d'un vicariat, ce qui fut accepté. Il remarqua également qu'une bonne entente régnait entre la mairie et le conseil de Fabrique lorsque le 13 mai 1855, suite à une demande du conseil de Fabrique du 15 avril, le conseil municipal, « considérant que la fabrique est sans fonds », vota une dépense de 3500 Francs puis une rallonge de 700 Francs pour l'acquisition d'un jeu d'orgue auprès d' Ignace Calinet pour « relever la dignité du culte ». C'est une coupe de bois extraordinaire qui finança la dépense.

Toute la communauté s'est ensuite retrouvée dans la salle de la mairie pour le verre de l'amitié.

Médailles chez les donateurs de sang

Après de longues années de présidence, Christiane Philippe a décidé de passer la main à la tête de l'amicale. Le 4 juillet dernier, en présence de Mme Héliène Blegier, représentante de l'union départementale et de Christiane Legrand, déléguée pour le Val d'Argent, un nouveau comité s'est mis en place adoptant de nouveaux statuts.



Diplôme de reconnaissance de l'union départementale des donateurs de sang bénévoles décerné à Christiane Philippe pour 15 ans de présidence et à Robert Chappuis pour 21 ans de service en tant que trésorier



Ancien et nouveau comité

Le nouveau président est Bernard Richard. Absalon Carine et Mikaël, Antzenberger Christophe, Entzmann Marie France, Larchevèque Alain, Legrand Christiane et Didier et Eric Pagne font partie du bureau.

Outre les dons de sang, une information était donnée sur les collectes de plasma sanguin et de plaquettes qui sont de plus en plus nécessaires lors d'intervention chirurgicale. La prochaine collecte à Rombach est prévue le 19 novembre.

ENVIRONNEMENT ET MAISONS FLEURIES

Le Palmarès du Fleurissement 2008

1^{er} prix : Jean Pierre Herment (17.93)
 2^{ème} prix : Georges Crespin (17.57)
 3^{ème} prix : Annie Antzenberger (17.36)

Hors concours : Serge Frantz (20), Annick Ragasse (18.36), Joseph Roché (18.21), Josette Conraux (18.14), Marie France Entzmann (18.14), Gaby Zensz (18) et Joseph Conraux (17.93).

N.B. Pour participer au concours, l'inscription est obligatoire.

Des temps forts d'animation dans les rues

Un groupe s'est réunis plusieurs fois autour de Jacques Benoit afin de mettre en place une décoration complémentaire pour le temps de Noël et pour Pâques.



Le balcon fleuri du chalet de Jean Pierre Herment



Le Père Noël en visite chez les esquimaux.



Pingouins devant une forêt étincelante.



Des particuliers s'associent à la démarche....



Le jardinier veille....



Lièvres de Pâques apportant leurs œufs!



NOS JOIES, NOS PEINES

LES NAISSANCES DE 2008

MORA Anaé Marie Delphine De Mora Sylvain et Felix Sophie	née le 6 janvier 2008
BAUMERT Lalie Madeleine Laurida De Baumert Régis et Dias Laetitia	née le 2 avril 2008
TAURECK Hugo De Taureck Florian et Noury Isabelle	né le 22 avril 2008
HEYER Lilian Denis De Heyer Denis et Larchevêque Christel	né le 15 mai 2008
ROGEL Titouan Jean André De Rogel Jean-Marie et La Foucrière Magali	né le 6 septembre 2008
KIEFFER Timothée François Joseph De Kieffer Olivier et Schmitt Christel	né le 30 septembre 2008
ANCEL Zoé Florence Michelle De Ancel Julien et Hauss Elodie	née le 6 décembre 2008

LES MARIAGES DE 2008

KOERNER Jérôme René et RIEDINGER Séverine Marie Louise Jeanne	le 22 mars 2008
MARCHAL David et KOESSLER Nadine Léonie Marie Mathilde	le 26 avril 2008
JUNG Norbert Erol et SAMUEL Pascale Paule Evelyne	le 19 juillet 2008
LARCHEVEQUE Alain Marcel Ernest et POCKRANDT Anny Elisabeth	le 8 août 2008
MALICORNE Thierry François René et LORCY Catherine Francine	le 8 août 2008
BULLOT Alain Christophe Bernard et GIRARDIN Anne-Sophie Marie-Louise	le 30 août 2008
BATLOT Sylvain et CONRAUX Christelle	le 4 octobre 2008

NOCES D'OR

DEYBERT Gilbert et LEGRAND Jeannine	le 10 mai
MARCHAL Richard et LOTZ Monique	le 5 juillet
FINANCE Robert et GRANDGEORGES Georgette	le 01 août
HINSINGER Gérard et HERRBACH Jeanne	le 6 octobre

NOCES DE DIAMANT

DIDIERJEAN René et HINSINGER Marie Rose	le 15 octobre
---	---------------

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2008

89 ans de notre doyen Jean GUERRE	né le 29 septembre 1919
90 ans Simone WASSER	née le 29 janvier 1918
95 ans Madeleine JACQUOT	née le 28 octobre 1913
97 ans de notre doyenne Marcelline TOURNEUR	née le 3 avril 1911

LES DECES DE 2008

SCHNEIDER épouse CONREAUX Elisabeth Jeanne Marcelline	décédée le 1 ^{er} mars 2008
MEYER veuve MULLER Hildegarde	décédée le 7 mai 2008
HERMENT Charles Joseph Jean	décédé le 14 mai 2008
LAIGUESSE Roland Joseph Auguste	décédé le 21 juin 2008
LEBOUBE veuve CRAMPE Anne Marie Thérèse	décédée le 30 octobre 2008

